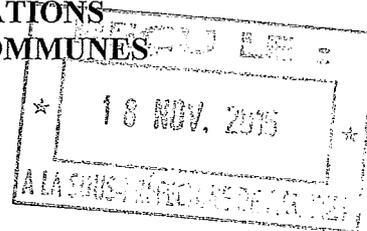


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**



N° 107/2016

**OBJET : Mise à disposition de locaux - ALSH et prise en charge des frais de fonctionnement**

**L'an deux mille seize et le 08 novembre à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS :** M. PACHER René, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude.

**POUVOIRS :** Mme TEISSIER Joëlle à Mme BARRE Nadine  
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette  
M. VANDEN BIL Marc à M. CAZAJUS Joel  
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean Claude

**ABSENTS EXCUSES :** M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, M. POURRINET Jacques, M. COUZIER Jean Jacques,

**ABSENTS NON EXCUSES :** Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. ADER Jean Jacques, M. DELCASSE Jean,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur PASQUET Wilfrid été nommé secrétaire de séance**

Il est proposé d'adopter une convention de mise à disposition de locaux pour définir les règles administratives, techniques et financières régissant l'utilisation des locaux et espaces communs des écoles maternelles et élémentaires par la CCVA au titre des activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis après-midi, hors vacances scolaires.

Cette convention prévoit notamment le remboursement d'une partie des frais d'entretien à hauteur de 4 heures par jour de fonctionnement évalués conformément au barème retenu par la Caisse d'Allocations Familiales, à savoir le taux du smic horaire brute, charges patronales comprises au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la période de référence.

### **Le Conseil communautaire,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

### **Décide :**

**Article 1 : D'APPROUVER**, au titre des activités ALSH les mercredis après-midi, hors vacances scolaires, assurées dans les locaux et espaces communs des écoles maternelles et élémentaires de certaines communes membres, le principe de remboursement d'une partie des frais d'entretien à hauteur de 4 heures par jour de fonctionnement évalués conformément au barème retenu par la Caisse d'Allocations Familiales, à savoir le taux du smic horaire brute, charges patronales comprises au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la période de référence

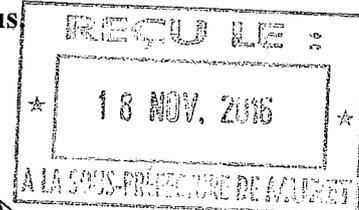
**Article 2 : D'APPROUVER** la convention type de mise à disposition fixant les règles administratives, techniques et financières régissant l'utilisation des locaux et espaces communs des écoles maternelles et élémentaires par la CCVA au titre des activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis après-midi, hors vacances scolaires.

**Article 3 : D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention et tout acte subséquent

**Article 4 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**



Le Président,  
Serge BAURENS

